RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.K.T.
Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 3 Place du Pont Levis, 34200 SETE
792 858 573 RCS MONTPELLIER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 MAI 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 3 484,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 484,00 euros
A la réserve légale	174,20 euros
Solde	3 309,80 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 10 827,59 euros.

L'Assemblée Générale constate qu'il a été omis de constater alors qu'il résultait du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021 qu'elle a approuvé le 30 juin 2022 que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 MAI 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

[redacted] e
Le Président
Claude KERMIN

